

## **PROCES-VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 22 janvier 2018 à 21h*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil municipal de cette Commune, convoqué régulièrement en date du quinze janvier deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine Pflieger,  
**Maire :**

Présents : 9

**MAIRES-ADJOINTS (3)** : Rémi COUZINIE, Olivier LASSOUDRY, Guy BAILLY  
**CONSEILLERS (5)** : Lucie COTTENCIN, Gérald CRAQUELIN, Alexandre FORNAY, Marjorie HORVATH, Stéphanie LEROY

**ABSENTS (4)** : Charlotte CLERC-FRANCHETTI, Bernard DE PICCOLI, Jocelyne ROCHIAS, Gautier HOMINAL, Benjamin PINTA

**POUVOIRS (0)** :

Secrétaire de séance : Stéphanie LEROY

---

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Stéphanie Leroy est désignée pour remplir cette fonction.

---

### **Attribution des travaux de déboisement relatif à la construction d'un chemin cyclo-piéton**

En vertu :

- des articles 8, 26 et 28 du Code des Marchés publics

Dans le cadre des travaux de la réalisation du sentier ViaRhona entre Saint-Gingolph et Locum, la commune a lancé une consultation pour les travaux de déboisement.

La consultation s'adresse à une entreprise forestière compétente pour le débroussaillage, le déboisement et le défrichement.

Déroulement de la procédure :

La présente consultation est lancée sur la base d'une procédure adaptée (suivant articles 26 et 28 du CMP).

Détail du déroulement de la procédure :

- Invitations écrites de 3 entreprises réputés compétentes en la matière : ERM, Foresbois et Mouchet, envoi des invitations le 21 décembre 2017
- Délai de remise des offres au 9 janvier 2018 à 12h00

Une seule offre et candidature a été reçue de la part :

1. Du Groupement ERM et Mouchet

La candidature est complète et répond aux critères du règlement de la consultation et toutes les candidatures sont admises.

L'analyse des offres a été effectuée par l'assistant à Maîtrise d'ouvrage, CIL, en se fondant sur les prix des prestations (40%), sur la valeur technique (60%) et sur les délais.

Vu le rapport d'analyse et après débat le pouvoir adjudicateur propose de retenir les notations pour chaque entreprise ayant remis une offre en combinant les critères pondérés conformément au règlement de la consultation et de proposer le marché :

- Au Groupement ERM + Mouchet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a déclaré comme offre de base avec option la plus avantageuse, celle du Groupement ERM + Mouchet pour un montant de 88'500 € HT.

Considérant ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'offre du Groupement ERM + Mouchet selon les termes ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et document y afférent.

### **Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au titre du FEDER pour la création de 3,3 km de ViaRhôna entre Saint-Gingolph et Locum**

Madame le Maire présente au Conseil le projet de création d'un sentier cyclo-pédestre de Saint-Gingolph à Brêt, en site propre, d'une largeur de 3 m, au sud de la voie ferrée. Ce projet serait potentiellement soutenu par la Région Rhône-Alpes, la Communauté de Communes du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées et leur suivi est assuré dans le cadre d'un Comité de pilotage rassemblant le CD74, la CCPEVA et la Commune.

Ce nouveau sentier permettrait de bénéficier d'une liaison sécurisée pour les cheminements cyclables. Son emplacement permettrait de respecter complètement l'intégrité de la voie ferrée dans l'éventualité d'une future réouverture. Il serait également un atout touristique important pour découvrir notre littoral et relier par des modes doux le hameau de Brêt au village de Saint-Gingolph. A moyen terme, il pourrait constituer la première étape d'un sentier cyclo-pédestre qui se prolongerait en direction d'Evian et représenterait un maillon clé du Tour du Léman à vélo et de la route ViaRhôna du glacier du Rhône à la Méditerranée.

A ce jour l'évaluation produite par le bureau d'ingénieur GTR chiffre le coût total à 2 697 425 € HT.

<b>Coûts</b>	
<b>Travaux ViaRhona section Saint-Gingolph-Locum hors agglomération, 3,2 km</b>	1 619 899
<b>Travaux section Agglomération Saint-Gingolph avec passerelle sur la Morge, 0,1 km</b>	808 676
<b>Maitrise d'œuvre ViaRhona section Saint-Gingolph-Locum,</b>	73 850

<b>3,2 km</b>	
<b>Acquisition foncière ViaRhona</b>	31 000
<b>Maitrise d'œuvre section Agglomération Saint-Gingolph avec passerelle sur la Morge, 1 km</b>	164 000
<b>Total</b>	2 697 425
<b>Dont :</b>	
Ensemble ouvrages ViaRhona seuls	833 466,8

Le plan de financement serait le suivant :

<b>POI FEDER</b>	66 000
<b>État / Fonds calamités publiques et Fonds Barnier pour la construction de la nouvelle passerelle sur la Morge suite à la crue du 2 mai 2015</b>	258 000
<b>Région Auvergne Rhône Alpes</b>	190 000
<b>Département Haute Savoie</b>	1 345 128
<b>Communauté de Communes Pays d'Evian et Vallée d'Abondance</b>	48 000
<b>Agence de l'Eau</b>	0
<b>VNF</b>	0
<b>Autres financeurs privés CNR</b>	150 000
<b>Autofinancement restant à charge</b>	640 297
<b>Total</b>	<b>2 697 425</b>

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**Décide à l'unanimité :**

- De soutenir le projet de création d'un sentier cyclo-pédestre de Saint-Gingolph à Locum et de l'inscrire dans les normes d'aménagement des véloroutes ViaRhôna ;
- De solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du FEDER, de la CNR, de la CCPEVA et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie aux montants mentionnés ci-dessus ;
- De donner l'autorisation et les pouvoirs au Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document ou convention y afférent.

En cas de défaillance de l'un des organismes précités, il est entendu que la commune de Saint-Gingolph se substituera à lui et supportera cette charge financière supplémentaire.

**Avenant au marché en Groupement de commandes Commune de Saint-Gingolph – EPF 74 pour la “Requalification d’une ancienne usine de salaisons pour la création de locaux artisanaux, d’un atelier de voirie, de logements, de cabinets médicaux et d’une micro-crèche ”**

Madame Le maire rappelle le programme de travaux “Requalification d’une ancienne usine de salaisons pour la création de locaux artisanaux, d’un atelier de voirie, de logements, de cabinets médicaux et d’une micro-crèche”,

Madame Le maire rappelle que ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d’ouvrage conjointe de la Commune de Saint-Gingolph et de l’Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie dans le cadre du Groupement de Commande dont la Convention a été validée par délibération du Conseil Municipal du 9 janvier 2017 avec la répartition suivante :

- Pour la Commune :

Réalisation de travaux en vue de la création d’une micro-crèche, avec une prise en charge financière par la Commune.

- Pour l’EPF 74 :

Réalisation de travaux pour le compte de la Commune en vue de la création de 5 ateliers artisanaux dont un atelier de voirie, d’un cabinet médical et de 2 logements de fonction, avec une prise en charge financière de ces travaux par l’EPF 74.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** les adaptations réalisées en cours de chantier pour permettre la création d’un espace de bureau supplémentaire, l’agrandissement d’un des deux logements et la création d’un garde-corps sécurisé pour la crèche ;

**CONSIDERANT** les propositions d’avenants suivants :

**CHANTIER à St GINGOLPH**

Lot :	Designation	Montant HT marché	Montant HT Mairie	Montant HT EPF	Avenant Crèche	Avenant Logement	Avenant Bureau	Avenant divers	TOTAL	TOTAL Mairie	TOTAL EPF	TOTAL	Montant total HT	TVA 20%	Montant total TTC
1	Terrassement - VRD	35 579,50		35 579,50				3 100,00	3 100,00	-	3 100,00	8,71%	<b>38 679,50</b>	7 735,90	46 415,40
2	Démolitions - G.O.	236 851,01	38 068,26	198 782,75		8 880,00	-		8 880,00	-	8 880,00	3,75%	<b>245 731,01</b>	49 146,20	294 877,21
3	Menuiseries Ext. PVC	25 908,10	12 298,90	13 609,20		1 554,80	1 590,20		3 145,00	-	3 145,00	12,14%	<b>29 053,10</b>	5 810,62	34 863,72
4	Menuiseries Intérieures	73 889,50	16 587,00	57 302,50		- 279,00	4 929,00		4 650,00	-	4 650,00	6,29%	<b>78 539,50</b>	15 707,90	94 247,40
5	Cloisons - Doublages - Fx Plafond	59 645,40	20 055,05	39 590,35		4 948,46	5 128,00		10 076,46	-	10 076,46	16,89%	<b>69 721,86</b>	13 944,37	83 666,23
6	Isolation projetée	9 637,50	4 350,00	5 287,50					-	-	-	0,00%	<b>9 637,50</b>	1 927,50	11 565,00
7	Carrelages Chapes Faiences	18 600,60	5 601,85	12 998,75					-	-	-	0,00%	<b>18 600,60</b>	3 720,12	22 320,72
8	Sols souples	28 309,85	16 561,60	11 748,25		576,29	2 466,48		3 042,77	-	3 042,77	10,75%	<b>31 352,62</b>	6 270,52	37 623,14
09	Peinture	26 000,00	7 877,75	18 122,25		3 200,00	5 500,00		8 700,00	-	8 700,00	33,46%	<b>34 700,00</b>	6 940,00	41 640,00
10	Parem. de facade Enduit	20 838,84	8 762,35	12 076,49					-	-	-	0,00%	<b>20 838,84</b>	4 167,77	25 006,61
11	Os. Métallique Serrurerie	85 317,50	14 569,00	70 748,50	3 648,00		8 225,00		11 873,00	3 648,00	8 225,00	13,92%	<b>97 190,50</b>	19 438,10	116 628,60
12	Élévateur	19 620,00	9 810,00	9 810,00					-	-	-	0,00%	<b>19 620,00</b>	3 924,00	23 544,00
13	Chauffage / Plomberie	73 453,68	34 196,78	39 256,90	1 148,54	-	10 231,17		11 379,71	1 148,54	10 231,17	15,49%	<b>84 833,39</b>	16 966,68	101 800,07
14	Electricité / Chauffage	79 326,57	18 620,32	60 706,25		1 515,05	7 047,26		8 562,31	-	8 562,31	10,79%	<b>87 888,88</b>	17 577,78	105 466,66
15	Ventilation	17 670,73	6 742,18	10 928,55		-	2 829,02		2 829,02	-	2 829,02	16,01%	<b>20 499,75</b>	4 099,95	24 599,70
		<b>810 648,78</b>	<b>214 101,04</b>	<b>596 547,74</b>	<b>4 796,54</b>	<b>20 395,60</b>	<b>47 946,13</b>	<b>3 100,00</b>	<b>76 238,27</b>	<b>4 796,54</b>	<b>71 441,73</b>	<b>9,40%</b>	<b>886 887,05</b>	<b>177 377,41</b>	<b>1 064 264,46</b>

**APRES** avoir entendu l'exposé de Madame le Maire;

**APRES** en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité

- De prendre en compte les avenants suivants :
  
- De donner l'autorisation et les pouvoirs au Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ce projet.

---

*Fait à Saint-Gingolph, le 22 janvier 2018*

*Pour extrait conforme*

*Le Maire*

***Géraldine PFLIEGER***